



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur / Règlements d'urbanisme

Avis est donné par le soussigné que les règlements suivants ont été adoptés :

- PU-17-01 édictant le plan d'urbanisme
- PC-17-01 édictant le règlement sur les permis et certificats
- Z-17-01 édictant le règlement de zonage
- L-17-01 édictant le règlement de lotissement
- C-17-01 édictant le règlement de construction
- DM-17-01 édictant le règlement sur les dérogations mineures
- PIIA-17-01 édictant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Ces règlements ont été approuvés par la MRC de Papineau le 21 septembre 2017 et entrent en vigueur conformément à la loi tel qu'en fait foi de conformité délivré ce même jour par Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice-générale.

Donné à Montebello, ce 26 ième jour du mois de septembre 2017



Benoit Hébert
Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 26 septembre 2017

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Benoit Hébert, directeur général de la Municipalité de Montebello, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 26 septembre 2017 entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 septembre 2017.



Benoit Hébert
Directeur général et secrétaire-trésorier